



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 66965

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Bouillonnet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les Objectifs du millénaire pour le développement. Lors de plusieurs manifestations internationales organisées en l'an 2000 pour célébrer l'entrée dans un nouveau millénaire, la France s'est jointe à plus de 180 autres États pour se fixer l'objectif de donner d'ici à 2015 à tous les enfants, garçons et filles les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. Or, la première étape de cet objectif n'est pas tenue : en 2005, 60 millions de jeunes filles sont encore privées en 2005 de tout enseignement de base. Alors que chacun reconnaît l'importance capitale de leur formation pour lutter contre la pauvreté, il apparaît donc essentiel que la France accroisse ses efforts spécifiques en faveur de l'accès des filles à l'éducation. Une évaluation précise du programme lancé à cette fin par la France en 1998 et l'inscription de cette priorité à l'ordre du jour du prochain G8 pourraient fournir les premières bases d'un plan d'urgence en ce domaine. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin que la France contribue au respect de ses engagements internationaux.

Texte de la réponse

La France oeuvre de façon concertée pour mobiliser tous les acteurs en vue d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), notamment, « d'ici à 2015, donner à tous les enfants les moyens d'accomplir un cycle complet d'études primaires et à « éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires d'ici à 2005 et à tous niveaux d'ici à 2015 » Elle a défini des axes d'intervention de sa coopération éducative qui portent sur la priorité à l'éducation de base et la concentration des actions en direction des pays les moins avancés (PMA) et l'Afrique en conformité avec les orientations du Président de la République ; l'appui aux politiques publiques et le soutien aux plans nationaux de l'éducation établis sur la base d'un dialogue sectoriel renforcé au niveau des pays et avec les partenaires du développement ; l'harmonisation des actions au niveau des bailleurs bi- et multilatéraux dans le cadre de programmes multibailleurs et d'initiatives harmonisées (notamment l'initiative Éducation pour tous, Procédure accélérée ou Initiative Fast Track). Le soutien aux efforts multilatéraux à travers ses contributions au FED, à l'AID ou par la participation à des fonds fiduciaires (UNESCO Banque mondiale). Elle affecte des moyens spécifiques à l'éducation de base : 80 millions d'euros en 2002, dont 80 % au bénéfice des PMA ; le Gouvernement, dans le cadre du dernier comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (/CICID), a examiné la possibilité de doubler cet engagement. La France est aujourd'hui le cinquième bailleur de fonds bilatéral pour l'éducation de base. S'agissant de la scolarité des filles, la France soutient dans ses programmes et projets diverses initiatives, portant sur la gratuité de l'enseignement (par la suppression des frais d'écologie), l'amélioration d'un environnement scolaire susceptible de favoriser la présence des filles (amélioration des équipements scolaires et para-scolaires, garderies, dortoirs séparés pour les internats, etc.), la lutte contre la violence à l'école ; elle a proposé conjointement avec l'Allemagne une réflexion sur une initiative qui vise à renforcer la sécurité de filles face aux violences et aux abus trop couramment pratiqués au sein même de l'institution scolaire. Un projet de code d'éthique pourrait être évoqué à l'occasion de la prochaine réunion du groupe de haut niveau de l'UNESCO à Pékin en novembre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Bouillonec](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66965

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6042

Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 9927